Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2024/2080(INI)

8.11.2024

AMENDEMENTS
1 - 88

Projet de rapport
David McAllister
(PE765.084v01-00)

Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune – rapport annuel 2024
(2024/2080(INI))

Amendement 1
David McAllister

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les orientations politiques de la présidente de la Commission pour la période 2019-2024,

Or. en

Amendement 2
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration conjointe adoptée lors du sommet UE-CELAC du 18 juillet 2023,

Or. es

Amendement 3
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 26 novembre 2020 sur l'escalade des tensions à Varosia à la suite des mesures illégales et odieuses prises par la Turquie et l'urgente nécessité d'y remédier efficacement,

Or. el

Amendement 4
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 15 avril 2015 sur le centenaire du génocide arménien,

Or. el

Amendement 5
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Visa 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la position commune 2008/944/PESC concernant les exportations d'armes qui pourraient être utilisés à des fins de répression interne ou d'agression contre des États tiers,

Or. el

Amendement 6
Sven Mikser, Lucia Annunziata, Nicola Zingaretti, Thijs Reuten, Alessandra Moretti, Giorgio Gori, Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Marco Tarquinio, Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport du 9 mai 2022 sur le résultat final de la conférence sur l'avenir de l'Europe,

Or. en

Amendement 7
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 24 octobre 2024 sur la situation en Azerbaïdjan, la violation des droits de l'homme et du droit international, et les relations avec l'Arménie, et sa résolution du 5 octobre 2023 sur la situation au Haut-Karabakh après l'attaque menée par l'Azerbaïdjan et la persistance des menaces contre l'Arménie,

Or. en

Amendement 8
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la décision (PESC) 2019/797 du 17 mai 2019 du Conseil concernant des mesures restrictives contre les cyberattaques qui menacent l'Union ou ses États membres,
	3. JO L 129I du 17.5.2019, p. 13–19, ELI: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32019D0797

Or. en

Amendement 9
Sven Mikser, Lucia Annunziata, Nicola Zingaretti, Thijs Reuten, Alessandra Moretti, Giorgio Gori, Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Vasile Dîncu, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 9 octobre 2024 sur le renforcement de la résilience de la Moldavie face à l'ingérence russe dans la perspective des prochaines élections présidentielles et du référendum constitutionnel sur l'intégration européenne,

Or. en

Amendement 10
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 24 octobre 2024 sur l'interprétation erronée de la résolution 2758 de l'ONU par la République populaire de Chine et les provocations militaires constantes de celle-ci autour de Taïwan,

Or. en

Amendement 11
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne 2021-2025 (GAP III),

Or. en

Amendement 12
Adam Bielan, Mariusz Kamiński, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le concept stratégique 2022 de l'OTAN, adopté le 29 juin 2022,

Or. en

Amendement 13
Andrey Kovatchev, Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu ses résolutions sur la mémoire historique, notamment celles du 2 avril 2009 sur la conscience européenne et le totalitarisme, du 19 septembre 2019 sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe (2019/2819(RSP)), et du 15 décembre 2022 intitulée «90 ans après l'Holodomor: reconnaître que le massacre par la famine constitue un génocide» (2022/3001(RSP)) [MBS1] [MBS1] [de la résolution sur l'instrumentalisation de l'histoire],

Or. en

Amendement 14
Sven Mikser, Lucia Annunziata, Nicola Zingaretti, Thijs Reuten, Alessandra Moretti, Giorgio Gori, Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Marco Tarquinio

Proposition de résolution

Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution 70/1 des Nations unies intitulée «Transformer notre monde: programme de développement durable à l'horizon 2030» («programme 2030»), adoptée lors du sommet des Nations unies sur le développement durable organisé à New York le 25 septembre 2015 et qui établit les objectifs de développement durable (ODD),

Or. en

Amendement 15
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 17 janvier 2024 sur les implications en matière de sécurité et de défense de l'influence de la Chine sur les infrastructures critiques dans l'Union européenne (2023/2072(INI)),

Or. en

Amendement 16
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme, adoptées en 2004,

mises à jour en 2008 et complétées par une note d'orientation de 2020 sur la mise en œuvre des orientations,

Or. en

Amendement 17
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Visa 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication conjointe au Parlement européen et au Conseil JOIN 2020/18 (final) sur la stratégie de cybersécurité de l'UE pour la décennie numérique,

Or. en

Amendement 18
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Visa 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 30 octobre 2024 intitulée «Communication de 2024 sur la politique d'élargissement de l'UE» (COM(2024) 690 final),

Or. en

Amendement 19
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de Sauli Niinistö du 30 octobre 2024 intitulé «Renforcer la préparation et l'état de préparation civils et militaires de l'Europe»,

Or. en

Amendement 20
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la recommandation de la Commission du 3 octobre 2023 relative aux domaines technologiques critiques pour la sécurité économique de l'Union en vue d'une évaluation approfondie des risques avec les États membres,

Or. en

Amendement 21
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Visa 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les rapports sur l'élargissement de 2024 présentés par la Commission le 30 octobre 2024,

Or. en

Amendement 22
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution

Visa 7 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2024/1449 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 établissant une facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux,

Or. en

Amendement 23
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 7 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 20 juin 2023 relative à la stratégie européenne en matière de sécurité économique (JOIN(2023)20 final),

Or. en

Amendement 24
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Visa 7 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 1er juin 2023 sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (2022/2075(INI)),

Or. en

Amendement 25
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Visa 7 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu ses résolutions sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit adoptées conformément à l'article 144 de son règlement intérieur,

Or. en

Amendement 26
António Tânger Corrêa, Jordan Bardella, Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 4, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne, qui garantit que l'Union respecte les fonctions essentielles des États, notamment la sauvegarde de la sécurité nationale, qui reste de la seule responsabilité de chaque État membre,

Or. en

Amendement 27
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'accord d'association UE-Israël du 21 juin 2000,

Or. en

Amendement 28
António Tânger Corrêa, Jordan Bardella, Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Visa 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 42, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne, qui dispose que la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne respecte les obligations découlant des engagements pris dans le cadre de l'OTAN et ne se substitue pas à la défense nationale, et que la décision de participer à des opérations de défense et de sécurité est volontaire, ce qui préserve l'autonomie des États membres,

Or. en

Amendement 29
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis consultatif de la Cour internationale de justice dans sa résolution A/RES/77/247 sur les «Pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est»,

Or. en

Amendement 30
António Tânger Corrêa, Jordan Bardella, Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution

Visa 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 24, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, qui dispose que l'action extérieure de l'Union européenne, notamment la politique de sécurité, doit respecter le principe de «l'égalité entre les États membres», ce qui implique qu'une politique de défense commune obligatoire ne peut être imposée,

Or. en

Amendement 31
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration du procureur de la CPI, Karim A.A. Khan C.R.,

Or. en

Amendement 32
António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Visa 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 51 de la charte des Nations unies, qui établit le droit de légitime défense, individuelle ou collective, des États membres des Nations unies en cas d'agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris des mesures pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

Or. en

Amendement 33
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le statut de Rome de la Cour pénale internationale,

Or. en

Amendement 34
António Tânger Corrêa, Jordan Bardella, Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Visa 9 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'article 2, paragraphes 4 et 7, de la charte des Nations unies, qui empêche les Nations unies d'intervenir dans des affaires qui relèvent de la compétence nationale des États membres, dans le respect de la souveraineté nationale,

Or. en

Amendement 35
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'accord entre l'Union européenne et la Cour pénale internationale (CPI),

Or. en

Amendement 36
António Tânger Corrêa, Jordan Bardella, Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Visa 9 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'Acte final d'Helsinki de l'OSCE (1975), dans son principe VI, relatif à la non-intervention dans les affaires intérieures, et son principe VII, qui soutient le droit de chaque État à déterminer sa propre politique de défense et de sécurité,

Or. en

Amendement 37
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'ordonnance de la Cour internationale de justice sur la demande de l'Afrique du Sud tendant en indication de mesures conservatoires,

Or. en

Amendement 38
António Tânger Corrêa, Jordan Bardella, Matthieu Valet, Pierre-Romain Thionnet

Proposition de résolution
Visa 9 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et le Conseil

de l'Europe, qui mettent l'accent sur le respect de la souveraineté des États en veillant à ce que chaque pays puisse décider en interne des questions de sécurité,

Or. en

Amendement 39
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 et la résolution 43/29 du 22 juin 2020 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur la prévention du génocide,

Or. en

Amendement 40
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution 302 (IV) de 1949 de l'Assemblée générale des Nations unies,

Or. en

Amendement 41
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité des Nations unies,

Or. en

Amendement 42
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le nouveau plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans les relations extérieures 2021-2025,

Or. en

Amendement 43
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique («convention d'Istanbul»), qui est entrée en vigueur dans l'Union européenne le 1er octobre 2023,

Or. en

Amendement 44
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Visa 9 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution 242 (1967) de l'Organisation des Nations unies,

Or. en

Amendement 45
Adam Bielan

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que ***des changements géopolitiques ont lieu à un rythme accéléré*** et que des ***acteurs*** autocratiques ***s'emploient, individuellement et de manière concertée, à saper*** l'ordre international fondé sur des règles et ses ***organisations*** multilatérales; que les conflits se multiplient ***et que*** le recours à la force ***comme moyen pour les États et les acteurs non étatiques de*** poursuivre des objectifs politiques ***ne cesse de se normaliser***;	A. considérant que ***le monde connaît des bouleversements géopolitiques rapides*** et que des ***puissances*** autocratiques***, tant à titre individuel que dans le cadre d'efforts coordonnés, contestent activement*** l'ordre international fondé sur des règles et ses ***institutions*** multilatérales; ***qu'à mesure*** que les conflits se multiplient***,*** le recours à la force ***est de plus en plus considéré comme un outil normal pour*** poursuivre des objectifs politiques***, utilisé non seulement par les États, mais aussi par un éventail de plus en plus large d'acteurs non étatiques***;

Or. en

Amendement 46
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que des changements géopolitiques ont lieu à un rythme accéléré	A. considérant que des changements géopolitiques ont lieu à un rythme accéléré

et que des acteurs autocratiques s’emploient, individuellement et de manière concertée, à saper l’ordre international fondé sur des règles ***et*** ses organisations multilatérales; que les conflits se multiplient et que le recours à la force comme moyen pour les États et les acteurs non étatiques de poursuivre des objectifs politiques ne cesse de se normaliser;

et que des acteurs autocratiques s’emploient, individuellement et de manière concertée, à saper l’ordre international fondé sur des règles***,*** ses organisations multilatérales ***et la sécurité dans le monde***; que les conflits se multiplient et que le recours à la force comme moyen pour les États et les acteurs non étatiques de poursuivre des objectifs politiques ne cesse de se normaliser; ***que l'Union européenne doit renforcer les relations transatlantiques et établir des partenariats constructifs avec des partenaires du Sud global partageant les mêmes idées;***

Or. en

Amendement 47
Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que des changements géopolitiques ont lieu à un rythme accéléré et que des acteurs autocratiques s’emploient, individuellement et de manière concertée, à saper l’ordre international fondé sur des règles et ses organisations multilatérales; que les conflits se multiplient et que le recours à la force comme moyen pour les États et les acteurs non étatiques de poursuivre des objectifs politiques ne cesse de se normaliser;	A. considérant que des changements géopolitiques ont lieu à un rythme accéléré et que des acteurs ***communistes, dictatoriaux et*** autocratiques ***tels que la Russie, la Chine, l'Iran, Cuba, le Venezuela et la Corée du Nord*** s’emploient, individuellement et de manière concertée, à saper l’ordre international fondé sur des règles et ses organisations multilatérales***; que les violations des droits de l'homme par ces acteurs se sont intensifiées***; que les conflits se multiplient et que le recours à la force comme moyen pour les États et les acteurs non étatiques de poursuivre des objectifs politiques ne cesse de se normaliser;

Or. en

Amendement 48
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que des changements géopolitiques ont lieu à un rythme accéléré et que des acteurs autocratiques s'emploient, individuellement et de manière concertée, à saper l'ordre international fondé sur des règles ***et ses*** organisations multilatérales; que les conflits se multiplient et que le recours à la force comme moyen pour les États et les acteurs non étatiques de poursuivre des objectifs politiques ne cesse de se normaliser;	A. considérant que des changements géopolitiques ont lieu à un rythme accéléré et que des acteurs autocratiques s'emploient, individuellement et de manière concertée, à saper l'ordre international fondé sur des règles***, des*** organisations multilatérales***, le droit international, des institutions et des sociétés démocratiques, ainsi que nos alliances***; que les conflits se multiplient et que le recours à la force comme moyen pour les États et les acteurs non étatiques de poursuivre des objectifs politiques ne cesse de se normaliser;

Or. en

Amendement 49
Michael von der Schulenburg

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que des changements géopolitiques ont lieu à un rythme accéléré et que ***des acteurs autocratiques s'emploient, individuellement et de manière concertée, à saper l'ordre international fondé sur des règles et ses organisations multilatérales***; que les conflits se multiplient et que le recours à la force comme moyen pour les États et les acteurs non étatiques de poursuivre des objectifs politiques ***ne cesse de se normaliser***;	A. considérant que des changements géopolitiques ont lieu à un rythme accéléré et que ***cela constitue une menace pour la paix sur le continent européen et dans le monde***; que les conflits se multiplient et que le recours à la force comme moyen pour les États et les acteurs non étatiques de poursuivre des objectifs politiques ***s'est normalisé***;

Or. en

Amendement 50
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que des changements géopolitiques ont lieu à un rythme accéléré et que des acteurs ***autocratiques*** s'emploient, individuellement et de manière concertée, à saper l'ordre international ***fondé sur des règles*** et ses organisations multilatérales; que les conflits se multiplient et que le recours à la force comme moyen pour les États et les acteurs non étatiques de poursuivre des objectifs politiques ne cesse de se normaliser;	A. considérant que des changements géopolitiques ont lieu à un rythme accéléré et que des acteurs ***importants*** s'emploient, individuellement et de manière concertée, à saper l'ordre international ***actuel*** et ses organisations multilatérales; que les conflits se multiplient et que le recours à la force comme moyen pour les États et les acteurs non étatiques de poursuivre des objectifs politiques ne cesse de se normaliser;

Or. de

Amendement 51
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'Union est confrontée à une rapide augmentation de nouvelles menaces à ses frontières et sur son territoire qui déstabilisent son fonctionnement, notamment la désinformation ciblée, les cyberattaques et les attaques hybrides, l'instrumentalisation des flux migratoires, ainsi que le terrorisme islamique international et le radicalisme religieux;

Or. en

Amendement 52
António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a ***accentué*** le besoin d'une ***action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les*** valeurs et ***des*** principes énoncés à l'article ***2, à l'article 3***, paragraphe ***5***, et à l'article ***21*** du traité UE, qui ont présidé à ***la*** création***, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme***;	B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a ***renforcé*** le besoin d'une ***présence plus coordonnée de l'UE, fondée sur des alliances multiples plutôt que sur des blocs rigides, conformément aux*** valeurs et ***aux*** principes énoncés à l'article ***4***, paragraphe ***2***, et à l'article ***42, paragraphe 2,*** du traité UE, qui ont présidé à ***sa*** création ;

Or. en

Amendement 53
Michael von der Schulenburg

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin ***d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de***	B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin ***pour l'Union de s'engager dans de nouvelles politiques et actions qui la feront passer d'un militarisme préjudiciable et contre-productif à un militarisme impliquant que***

la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière; que l'action extérieure de l'Union ***devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme***;	l'Union ***et ses États membres renforcent collectivement et de manière cohérente leur engagement en faveur du multilatéralisme et de la diplomatie***;

Or. en

Amendement 54
Kinga Gál

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale ***et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la*** politique étrangère ***et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière***; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de	B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale***, compte tenu également du fait que l'unanimité dans les prises de décision en matière de PESC est établie dans les traités et constitue un élément essentiel pour garantir la souveraineté nationale dans le cadre de la politique étrangère de l'Union; que le maintien de l'unanimité pour les décisions de*** politique étrangère ***est crucial, car toute autre méthode pourrait contraindre les pays à s'aligner sur des positions qu'ils ne soutiennent peut-être pas entièrement et à prendre des décisions qui seraient influencées de manière disproportionnée par les membres de l'Union les plus grands ou les plus puissants***; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur

l'homme;	les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 55
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action ***plus ambitieuse,*** crédible ***et cohérente*** de l'Union sur la scène internationale ***et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière***; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;	B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action crédible de l'Union sur la scène internationale; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 56

Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière; que l'action extérieure de l'Union devrait ***reposer sur*** les valeurs et ***des*** principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont ***présidé à*** la création, ***au*** développement et ***à*** l'élargissement de l'Union***, que l'Union européenne devrait*** défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;	B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière ***grâce à laquelle l'Union pourra répondre aux principaux enjeux géopolitiques; qu'il déplore les divergences entre les paroles et les actes de l'Union sur la scène mondiale***; que l'action extérieure de l'Union devrait ***être guidée par*** les valeurs et ***les*** principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont ***inspiré*** la création, ***le*** développement et l'élargissement de l'Union***; qu'il est dans l'intérêt de l'Union de*** défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 57
Adam Bielan

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et	B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et

cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;

cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière***, approuvée par les États membres en tant qu'acteurs principaux de la politique étrangère***; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 58
Sven Mikser, Lucia Annunziata, Nicola Zingaretti, Thijs Reuten, Alessandra Moretti, Giorgio Gori, Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Marco Tarquinio

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à	B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible***, décisive*** et cohérente de l'Union ***et d'une politique étrangère à part entière*** sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à

l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;	la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 59
Mariusz Kamiński, Adam Bielan, Michał Dworczyk
au nom du groupe ECR

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour ***transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière***; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;	B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour ***reconstruire leurs capacités de défense, tout en renforçant les liens transatlantiques de l'Union et les partenariats avec des pays partageant les mêmes idées***; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 60
Hannah Neumann

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques ***dans le monde entier***, ainsi que ***l'universalité des*** droits de l'homme;	B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, ***les valeurs, normes et principes universels tels que*** la liberté et les normes démocratiques, ainsi que ***les*** droits de l'homme ***et l'état de droit***;

Or. en

Amendement 61
Hermann Tertsch, Jorge Martín Frías

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et ***cohérente*** de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres ***de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour***	B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et ***coordonnée*** de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres ***d'actualiser*** la politique étrangère et de sécurité commune

transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ***en une politique européenne à part entière***; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;

(PESC); que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques dans le monde entier, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 62
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques ***dans le monde entier***, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;	B. considérant que le contexte géopolitique dans lequel l'Union européenne agit a accentué le besoin d'une action plus ambitieuse, crédible et cohérente de l'Union sur la scène internationale et a souligné la nécessité pour les États membres de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour transformer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) en une politique européenne à part entière; que l'action extérieure de l'Union devrait reposer sur les valeurs et des principes énoncés à l'article 2, à l'article 3, paragraphe 5, et à l'article 21 du traité UE, qui ont présidé à la création, au développement et à l'élargissement de l'Union, que l'Union européenne devrait défendre, en conséquence, la liberté et les normes démocratiques ***sur son territoire***, ainsi que l'universalité des droits de l'homme;

Or. de

Amendement 63
Carlo Fidanza, Alberico Gambino, Adam Bielan

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les partenariats et accords stratégiques entre l'Union et les pays d'origine et de transit, tels que ceux conclus entre l'Union et la Tunisie, l'Égypte et la Mauritanie, s'avèrent être un modèle de réussite pour la prévention de la migration irrégulière et la lutte contre les passeurs de migrants;

Or. en

Amendement 64
Adam Bielan

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie a réaffirmé le rôle de l'OTAN comme assise fondamentale de la sécurité européenne, et a entériné l'autorité américaine et le rôle du Royaume-Uni dans la sécurité européenne ainsi que le caractère indispensable d'un lien transatlantique fort;

Or. en

Amendement 65
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les résultats de l'élection présidentielle et des élections au Congrès aux États-Unis pourraient marquer la volonté des États-Unis de moins s'impliquer dans les affaires mondiales, en particulier en Europe et en collaboration avec celle-ci;

Or. en

Amendement 66
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le présent rapport passe d'abord en revue le rapport annuel du VP/HR sur la PESC et le complète ensuite par les positions du Parlement sur les objectifs de la PESC en 2025; que, ce faisant, le rapport approfondit en particulier 1) les conséquences mondiales de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, 2) le conflit et la paix au Moyen-Orient, 3) la coopération avec des partenaires attachés aux mêmes principes et 4) la visibilité générale de l'action de l'Union à l'étranger; que la position tournée vers l'avenir du Parlement en matière de PESC est en définitive mise en évidence par ses principales demandes concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et le contrôle parlementaire du CFP;	C. considérant que le présent rapport passe d'abord en revue le rapport annuel du VP/HR sur la PESC et le complète ensuite par les positions du Parlement sur les objectifs de la PESC en 2025; que, ce faisant, le rapport approfondit en particulier 1) les conséquences mondiales de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, 2) le conflit et la paix au Moyen-Orient, 3) la coopération avec des partenaires attachés aux mêmes principes et 4) la visibilité générale de l'action de l'Union à l'étranger; que la position tournée vers l'avenir du Parlement en matière de PESC est en définitive mise en évidence par ses principales demandes concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et le contrôle parlementaire du CFP; ***qu'il est nécessaire de défendre et de renforcer l'ordre international fondé sur des règles, les normes, valeurs et principes universels de la charte des Nations unies, tels que les droits de l'homme et la justice internationale, le multilatéralisme et l'Acte final d'Helsinki, en particulier en***

ce qui concerne la non-violation des frontières internationales;

Or. en

Amendement 67
Geadis Geadi, Emmanouil Fragkos, Afroditi Latinopoulou, Fernand Kartheiser, Charlie Weimers, Nikolaos Anadiotis

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le présent rapport passe d'abord en revue le rapport annuel du VP/HR sur la PESC et le complète ensuite par les positions du Parlement sur les objectifs de la PESC en 2025; que, ce faisant, le rapport approfondit en particulier 1) les conséquences mondiales de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, 2) le conflit et la paix au Moyen-Orient, 3) la coopération avec des partenaires attachés aux mêmes principes et ***4)*** la visibilité générale de l'action de l'Union à l'étranger; que la position tournée vers l'avenir du Parlement en matière de PESC est en définitive mise en évidence par ses principales demandes concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et le contrôle parlementaire du CFP;	C. considérant que le présent rapport passe d'abord en revue le rapport annuel du VP/HR sur la PESC et le complète ensuite par les positions du Parlement sur les objectifs de la PESC en 2025; que, ce faisant, le rapport approfondit en particulier 1) les conséquences mondiales de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, 2) le conflit et la paix au Moyen-Orient, 3) ***l'attitude révisionniste de la Turquie en Méditerranée orientale et le manque de respect pour la souveraineté de la Grèce et de Chypre, 4)*** la coopération avec des partenaires attachés aux mêmes principes et ***5)*** la visibilité générale de l'action de l'Union à l'étranger; que la position tournée vers l'avenir du Parlement en matière de PESC est en définitive mise en évidence par ses principales demandes concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et le contrôle parlementaire du CFP;

Or. el

Amendement 68
Michael von der Schulenburg

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le présent rapport passe d'abord en revue le rapport annuel du VP/HR sur la PESC et le complète ensuite par les positions du Parlement sur les objectifs de la PESC en 2025; que, ce faisant, le rapport approfondit ***en particulier 1) les conséquences mondiales de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, 2) le conflit et la paix*** au Moyen-Orient, 3) la coopération ***avec des partenaires attachés aux mêmes principes et 4) la visibilité générale de l'action de l'Union à l'étranger***; que la position tournée vers l'avenir du Parlement en matière de PESC est ***en définitive*** mise en évidence par ses ***principales*** demandes concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et le contrôle parlementaire du CFP;	C. considérant que le présent rapport passe d'abord en revue le rapport annuel du VP/HR sur la PESC et le complète ensuite par les positions du Parlement sur les objectifs de la PESC en 2025; que, ce faisant, le rapport approfondit ***1) la recherche d'une paix juste et durable en Ukraine, 2) la recherche d'une paix juste et durable*** au Moyen-Orient, 3) la coopération ***internationale***; que la position tournée vers l'avenir du Parlement en matière de PESC est mise en évidence par ses demandes concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et le contrôle parlementaire du CFP;

Or. en

Amendement 69
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le présent rapport passe d'abord en revue le rapport annuel du VP/HR sur la PESC et le complète ensuite par les positions du Parlement sur les objectifs de la PESC en 2025; que, ce faisant, le rapport approfondit en particulier 1) les conséquences mondiales de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, 2) le conflit et la paix au Moyen-Orient, 3) la coopération avec des partenaires attachés aux mêmes principes et 4) la visibilité ***générale*** de l'action de l'Union à l'étranger; que la position tournée vers l'avenir du Parlement en matière de PESC est en définitive mise en évidence par ses principales demandes	C. considérant que le présent rapport passe d'abord en revue le rapport annuel du VP/HR sur la PESC et le complète ensuite par les positions du Parlement sur les objectifs de la PESC en 2025; que, ce faisant, le rapport approfondit en particulier 1) les conséquences mondiales de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, 2) le conflit et la paix au Moyen-Orient, 3) la coopération avec des partenaires attachés aux mêmes principes et 4) la visibilité ***et l'influence en général*** de l'action de l'Union à l'étranger; que la position tournée vers l'avenir du Parlement en matière de PESC est en définitive mise en évidence par ses

concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et le contrôle parlementaire du CFP;

principales demandes concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et le contrôle parlementaire du CFP;

Or. en

Amendement 70
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que le présent rapport passe d'abord en revue le rapport annuel du VP/HR sur la PESC et le complète ensuite par les positions du Parlement sur les objectifs de la PESC en 2025; que, ce faisant, le rapport approfondit en particulier 1) les conséquences mondiales ***de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine***, 2) le conflit et la paix au Moyen-Orient, 3) la coopération avec des partenaires attachés aux mêmes principes et 4) la visibilité générale de l'action de l'Union à l'étranger; que la position tournée vers l'avenir du Parlement en matière de PESC est en définitive mise en évidence par ses principales demandes concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et le contrôle parlementaire du CFP;	C. considérant que le présent rapport passe d'abord en revue le rapport annuel du VP/HR sur la PESC et le complète ensuite par les positions du Parlement sur les objectifs de la PESC en 2025; que, ce faisant, le rapport approfondit en particulier 1) les conséquences mondiales ***du conflit en Ukraine***, 2) le conflit et la paix au Moyen-Orient, 3) la coopération avec des partenaires attachés aux mêmes principes et 4) la visibilité générale de l'action de l'Union à l'étranger; que la position tournée vers l'avenir du Parlement en matière de PESC est en définitive mise en évidence par ses principales demandes concernant le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et le contrôle parlementaire du CFP;

Or. de

Amendement 71
António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que, dans le domaine de la PESC, le Parlement européen exerce	D. considérant que, dans le domaine de la PESC, le Parlement européen exerce

les fonctions de contrôle politique et de consultation; qu'il exerce la fonction budgétaire pour ce domaine politique conjointement avec le Conseil, sauf dans les cas où ce dernier décide à l'unanimité que les dépenses sont mises à la charge des États membres; que le Parlement européen doit exercer pleinement toutes ses compétences ***afin de renforcer la légitimité démocratique*** de la ***PESC***; que les autres institutions doivent adapter leur coopération avec le Parlement européen en conséquence;	les fonctions de contrôle politique et de consultation; qu'il exerce la fonction budgétaire pour ce domaine politique conjointement avec le Conseil, sauf dans les cas où ce dernier décide à l'unanimité que les dépenses sont mises à la charge des États membres; que le Parlement européen doit exercer pleinement toutes ses compétences ***pour contrôler les actions de la PESC, en les maintenant strictement dans le cadre de leurs mandats et dans le plein respect*** de la ***primauté des souverainetés en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense***; que les autres institutions doivent adapter leur coopération avec le Parlement européen en conséquence;
	Or. en

Amendement 72
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que, dans le domaine de la PESC, le Parlement européen exerce les fonctions de ***contrôle*** politique ***et de consultation***; qu'il exerce la fonction budgétaire pour ce domaine politique conjointement avec le Conseil, sauf dans les cas où ce dernier décide à l'unanimité que les dépenses sont mises à la charge des États membres; que ***le Parlement européen doit exercer pleinement toutes ses compétences afin de renforcer la légitimité démocratique de la PESC;*** que les ***autres institutions doivent adapter leur coopération avec le*** Parlement européen ***en conséquence***;	D. considérant que, dans le domaine de la PESC, le Parlement européen exerce les fonctions de ***consultation*** politique; qu'il exerce la fonction budgétaire pour ce domaine politique conjointement avec le Conseil, sauf dans les cas où ce dernier décide à l'unanimité que les dépenses sont mises à la charge des États membres; que ***l'article 24, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne, complété par les déclarations 13 et 14 de la conférence intergouvernementale de 2007, prévoit*** que les ***dispositions relatives à la politique étrangère et de sécurité commune n'accordent pas de nouveaux pouvoirs d'initiative à la Commission et ne renforcent pas le rôle du*** Parlement européen;
	Or. en

Amendement 73
Andrey Kovatchev, Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la Russie n'a pas reconnu son rôle dans le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et n'a pas assumé sa responsabilité pour les atrocités commises dans les territoires occupés par l'Union soviétique; que, contrairement aux crimes commis par le régime nazi, ceux commis par les dictatures communistes en Europe au XXe siècle n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une condamnation juridiques et politiques internationales pleines et entières, ce qui a contribué à l'instrumentalisation de l'histoire sous le régime de Poutine en Russie; que le Kremlin s'est servi d'une falsification de l'histoire comme d'un casus belli, en blanchissant systématiquement les crimes soviétiques et en propageant la désinformation historique pour justifier l'agression de la Russie contre les États voisins; que le régime de Poutine a instrumentalisé l'histoire pour tenter de s'assurer la loyauté de la population en suscitant la nostalgie de la grandeur supposée de l'empire soviétique, en falsifiant l'histoire de la Russie et de l'Ukraine, en rejetant la politique de Khrouchtchev qui était de reconnaître et de condamner les crimes staliniens, en revenant sur la reconnaissance et la condamnation du pacte Molotov-Ribbentrop par Gorbatchev, et en déclarant que l'effondrement de l'Union soviétique était la plus grande tragédie du siècle dernier;

Or. en

Amendement 74
Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les défenseurs des droits de l'homme sont nos principaux alliés dans la défense et la promotion des droits de l'homme à l'étranger; qu'ils sont de plus en plus exposés à des attaques et à des menaces de la part d'acteurs étatiques et non étatiques; que le Parlement a constamment réclamé une application appropriée et coordonnée des orientations de l'Union européenne sur les défenseurs des droits de l'homme (2008); que les États membres, aux côtés des institutions de l'Union, se sont également engagés à mettre en œuvre ces orientations, qui comprennent une série d'engagements spécifiques tels que l'établissement de rapports réguliers, la coordination et l'action en faveur des défenseurs des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 75
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que la confrontation géopolitique entre les démocraties, y compris l'Union européenne et les États-Unis, et les régimes autoritaires et dictatoriaux tels que ceux de Poutine, de Xi Jinping et de Kim Jong Un prend de l'ampleur; qu'il y a lieu de garder à l'esprit la coopération grandissante au sein des BRICS, qui peut constituer une

menace pour les intérêts économiques de l'Union et de ses partenaires;

Or. en

Amendement 76
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'autonomie stratégique exige de l'Union qu'elle agisse de manière indépendante sur la scène mondiale, en particulier en matière de politique étrangère et de sécurité; que l'Union a admis qu'elle devait réduire sa dépendance à l'égard d'acteurs extérieurs, en particulier les États-Unis, en préservant ses intérêts dans un monde imprévisible et multipolaire;

Or. en

Amendement 77
Nacho Sánchez Amor, Sven Mikser, Alessandra Moretti, Yannis Maniatis, Marco Tarquinio, Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'Union doit aller de l'avant vers une diplomatie européenne qui lui soit propre et autonome dans tous les domaines, y compris la diplomatie publique et culturelle, économique, climatique, numérique et en ligne, entre autres, conduite par un service diplomatique de l'Union européenne défini par une culture diplomatique commune d'un point de vue européen;

Or. en

Amendement 78
Sven Mikser, Lucia Annunziata, Nicola Zingaretti, Thijs Reuten, Alessandra Moretti, Giorgio Gori, Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Marco Tarquinio, Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que toutes les agences des Nations unies incarnent l'ordre international fondé sur des règles, puisqu'elles défendent et mettent en œuvre à la fois la lettre et l'esprit de la charte des Nations unies, à laquelle tous les États membres des Nations unies doivent se conformer;

Or. en

Amendement 79
Nacho Sánchez Amor, Sven Mikser, Alessandra Moretti, Yannis Maniatis, Marco Tarquinio, Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que la crédibilité et la cohérence de l'Union sont une condition essentielle à la bonne mise en œuvre de son action extérieure, car elles renforcent la confiance des différents acteurs et des pays tiers à l'égard de l'Union; que l'efficacité des actions de l'Union dans le monde dépend de la garantie d'un haut degré de coordination et de cohérence dans l'action extérieure de l'Union; qu'il convient de renforcer la coordination entre la Commission et le SEAE, notamment en raison de l'absence de budget opérationnel du SEAE;

Or. en

Amendement 80
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que les cyberattaques constituent une menace pour l'Union, ses missions et opérations dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ainsi que pour ses États membres, le fonctionnement de leurs institutions, leurs processus électoraux, leurs infrastructures économiques et civiles, leur sécurité intérieure, leurs relations extérieures et leurs missions diplomatiques;

Or. en

Amendement 81
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que le secrétaire général des Nations unies s'est rendu au forum des BRICS à Kazan; que l'Organisation des Nations unies ne remplit pas le rôle qui devrait être le sien, à savoir la protection de la paix et de la sécurité, sur la base des principes d'égalité des droits et d'autodétermination des peuples;

Or. en

Amendement 82
Sven Mikser, Lucia Annunziata, Nicola Zingaretti, Thijs Reuten, Alessandra Moretti, Giorgio Gori, Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que l'avenir des Balkans et des pays du voisinage oriental réside dans l'Union;

Or. en

Amendement 83
Nacho Sánchez Amor, Sven Mikser, Alessandra Moretti, Yannis Maniatis, Vasile Dîncu, Marco Tarquinio, Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que la crise géopolitique et humanitaire mondiale montre que l'Union doit se procurer des informations crédibles et de première main sur les menaces extérieures existantes et possibles qui pèsent sur elle, afin de pouvoir réagir rapidement et efficacement et de mieux protéger ses intérêts à l'étranger ;

Or. en

Amendement 84
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que l'initiative connue en Chine sous le nom de «une

ceinture, une route» constitue une menace pour les intérêts de l'Union et compromet la PESC;

Or. en

Amendement 85
Sven Mikser, Lucia Annunziata, Nicola Zingaretti, Thijs Reuten, Alessandra Moretti, Giorgio Gori, Tobias Cremer, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que des menaces de déstabilisation pèsent sur le Kosovo ainsi que sur le dialogue entre Belgrade et Pristina mené grâce à la médiation de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 86
Sven Mikser, Lucia Annunziata, Nicola Zingaretti, Thijs Reuten, Alessandra Moretti, Giorgio Gori, Tobias Cremer, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que le rapport intitulé «Plus sûrs ensemble: renforcer la préparation et l'état de préparation civils et militaires de l'Europe» de Sauli Niinistö, conseiller spécial de la Commission européenne, contient des recommandations stratégiques visant à renforcer la préparation civile et militaire de l'Europe face à l'escalade des menaces sécuritaires et à leur complexité;

Or. en

Amendement 87
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que les conflits au Moyen-Orient et en Afrique provoquent l'augmentation des flux migratoires vers l'Europe, ce qui accroît la pression sur les systèmes de sécurité; que l'immigration clandestine constitue pour les pays tiers une arme de déstabilisation de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 88
Sven Mikser, Lucia Annunziata, Nicola Zingaretti, Thijs Reuten, Alessandra Moretti, Giorgio Gori, Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Marco Tarquinio, Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que les conséquences du changement climatique se feront de plus en plus sentir dans les divers aspects de la vie humaine, y compris l'ordre géopolitique et la stabilité dans le monde; qu'il est d'une importance cruciale que la lutte contre le changement climatique, la nécessité d'une action en faveur du climat et l'aide aux personnes les plus durement touchées par ses retombées deviennent un élément fondamental de la politique étrangère européenne; que, dans le cadre d'une stratégie commune, la Commission et les États membres doivent jouer un rôle fondamental pour faire progresser la diplomatie climatique à l'échelle mondiale;

Or. en